

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 1

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSÉAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

2 – Grands travaux et Patrimoine

2.1 – Avenant n°1 à la convention de délégation de service public, sous la forme d'un affermage avec îlot concessif, relatif à la gestion du centre aquatique de l'Ecoquartier du Raquet

Par délibération en date du 16 septembre 2016, le conseil Communautaire a autorisé la signature de la convention de délégation de service public relatif à la gestion du centre aquatique de l'écoquartier du Raquet avec la société RECREA.

Par courrier réceptionné le 13 octobre 2016, la convention a été notifiée à RECREA avec une date de démarrage de la délégation fixée au 04/11/2016.

Le présent avenant a pour objet de reporter la date de démarrage de la délégation au 18/11/2016.

Toutes les autres clauses de la convention initiale non expressément modifiées par le présent avenant n°1 restent et demeurent applicables.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la souscription de l'avenant n°1 entérinant la nouvelle date de démarrage de la délégation,
- d'autoriser le Président ou son délégué à signer l'avenant n°1 et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 2

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

2 – Grands travaux et Patrimoine

2.2 – Fonds de concours de la CAD à la commune de Roost-Warendin pour les Travaux d'aménagement de parking de LEGENDORIA

La commune de Roost-Warendin a sollicité auprès de la CAD un fonds de concours pour financer la création du parking provisoire du Centre des Contes et Légendes LEGENDORIA.

Le coût de ce parking s'élève à la somme de 27 736 euros.

Il est proposé d'accompagner financièrement la commune de Roost-Warendin dans la réalisation de ce parking en lui attribuant un fonds de concours à hauteur de 50% du coût HT de création du parking, soit 13 868 euros.

Les modalités de financement devront respecter les règles de l'article L5216-5 du CGCT suivant lesquelles le montant du fonds de concours de la CAD ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la commune.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'attribuer à la commune de Roost-Warendin le fonds de concours proposé ci-dessus d'un montant de 13 868 euros,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 3

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.1 – Décisions modificatives budgétaires n°2 - Exercice 2016

Les décisions modificatives budgétaires n°2 présentées en annexe concernent les budgets suivants :

- Budget général
- Budget annexe Développement économique
- Budget annexe Loisiparc
- Budget annexe EcoQuartier du Raquet
- Budget annexe Gestion des ordures ménagères
- Budget annexe ARKEOS
- Budget annexe Archéologie préventive
- Budget annexe Assainissement
- Budget annexe Eau potable

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les décisions modificatives budgétaires n°2 présentées en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 4

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.2 – Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suite à DM budgétaires n°2 - Exercice 2016

Les décisions modificatives budgétaires n°2 de l'exercice 2016 entraînent des modifications sur les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) votés pour le budget général et le budget annexe ARKEOS.

Ces modifications sont présentées en annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les modifications relatives aux AP/CP du budget général et du budget annexe ARKEOS présentées en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 5

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.3 – Fonds Communautaires d'Investissement Solidaire (FCIS) 2012-2014 prorogé - Affectation et tirage (2 dossiers déposés)

Du montant du FPIC 2012 affecté au budget général de la CAD, il a été décidé, suivant délibération du Conseil communautaire du 17/02/2012, d'affecter en 2012 un montant de 1.920.000 € aux communes dont la population est inférieure à 5.000 habitants pour les aider à financer sur 3 ans des projets d'investissement figurant aux comptes 23 (voiries, éclairage public, bâtiments, espaces naturels, ...) ainsi qu'aux comptes 2111 (acquisitions foncières liées à un projet d'investissement identifié, projet en maîtrise d'ouvrage communale) et 21534 (réseaux d'électrification).

La création de ce Fonds communautaire d'investissement solidaire (FCIS) poursuit les objectifs suivants :

- aider les communes à faible capacité d'investissement à financer leurs projets,
- développer l'investissement dans les communes de la CAD et par conséquent créer de l'emploi et conforter l'activité.

Il s'agit d'une contribution de la CAD à hauteur de 40% sur un montant d'investissement de 200.000 € sur une période initiale de 3 ans prorogée pour la même durée suivant délibération du Conseil communautaire en date du 26/09/2014, soit un montant potentiel de 80.000 € par commune concernée.

Le droit de tirage par commune est de 80 000 euros sur 6 ans (2012 à 2017). Les crédits sont prévus au compte 020 2041412 du budget général.

24 communes membres de la CAD sont concernées par le FCIS.

Lors de ses réunions précédentes, le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation et de tirage du FCIS reprises à titre indicatif dans le tableau joint en annexe.

Ce tableau présente également de nouvelles propositions d'affectation ; il s'agit des propositions des communes de FRESSAIN et VILLERS AU TERTRE.

Le fonds sera attribué et versé aux communes de Fressain et Villers au Tertre selon les conditions et modalités adoptées par le conseil le 25 mai 2012 :

→ Le Fonds est versé sous réserve que la commune bénéficiaire réalise à ses frais et durant tout le temps des travaux l'affichage du logo de la CAD (format minimal de 25x30 cm hors texte) avec mention de la somme que la CAD consacre à l'opération. Cet affichage est effectué à l'extérieur de cet équipement et de manière à être visible de la voie publique qui le borde.

→ Le versement du fonds est effectué comme suit :

- 50% au dépôt du dossier complet
- 25% à la transmission des ordres de services de commencement des travaux
- 25% à la transmission d'un bilan définitif d'opération (détaillant l'ensemble des dépenses qui y sont liées ainsi que les références des mandats et bordereaux concernés) certifié par le comptable public et de la photographie attestant de la mise en place du dispositif de communication visé ci-dessus relatif à la participation financière de la CAD.

L'absence de production des documents demandés dans un délai de 6 mois après la fin des travaux (bilan définitif d'opération et photographie) ou la non réalisation effective de l'opération dans un délai de 1 an après la date de démarrage prévisionnelle emporte la restitution immédiate des sommes déjà versées.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions d'affectation du FCIS présentées dans le tableau joint émanant des communes de Fressain et Villers au Tertre,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 6

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.4 – Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire (FCIS) 2015-2017 - Affectation et tirage (2 dossiers déposés)

La CAD a inscrit au budget général (compte 020 2041412) un montant de crédits de 2 530 000 euros pour le Fonds Communautaires d'Investissement Solidaire (FCIS) 2015-2017.

Ce fonds est destiné aux communes membres dont la population est inférieure à 5.000 habitants et n'ayant pas de parc d'activité de plus de 50 hectares (Lauwin-Planque) pour les aider à financer sur 3 ans des projets d'investissement figurant aux comptes 23 (voiries, éclairage public, bâtiments, espaces naturels, ...) ainsi qu'aux comptes 2111 (acquisitions foncières liées à un projet d'investissement identifié, projet en maîtrise d'ouvrage communale) et 21534 (réseaux d'électrification).

La création de ce Fonds poursuit les objectifs suivants :

- aider les communes à faible capacité d'investissement à financer leurs projets,
- développer l'investissement dans les communes de la CAD et par conséquent créer de l'emploi et conforter l'activité.

Il s'agit d'une contribution de la CAD à hauteur de 40% sur un montant d'investissement de 275.000 € sur une période de 3 ans, soit un montant potentiel de 110.000 € par commune concernée.

Le droit de tirage par commune est de 110 000 euros sur 3 ans (2015 à 2017).

Lors de ses réunions précédentes (26/06/2015 – 16/10/2015 – 27/05/2016 – 14/10/2016), le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation et de tirage du FCIS reprises à titre indicatif dans le tableau joint en annexe.

Ce tableau présente également des nouvelles propositions d'affectation et de tirage à soumettre à l'adoption de l'Assemblée qui ont été déposées par deux autres communes bénéficiaires du FCIS : **BUGNICOURT et ERCHIN**

Le fonds sera attribué et versé à ces communes selon les conditions et modalités en vigueur (adoptées par le conseil le 25 mai 2012 lors de la mise en œuvre du FCIS) :

→ Le Fonds est versé sous réserve que la commune bénéficiaire réalise à ses frais et durant tout le temps des travaux l'affichage du logo de la CAD (format minimal de 25x30 cm hors texte) avec mention de la somme que la CAD consacre à l'opération. Cet affichage est effectué à l'extérieur de cet équipement et de manière à être visible de la voie publique qui le borde.

→ Le versement du fonds est effectué comme suit :

- 50% au dépôt du dossier complet,
- 25% à la transmission des ordres de services de commencement des travaux,
- 25% à la transmission d'un bilan définitif d'opération (détaillant l'ensemble des dépenses qui y sont liées ainsi que les références des mandats et bordereaux concernés) certifié par le comptable public et de la photographie attestant de la mise en place du dispositif de communication visé ci-dessus relatif à la participation financière de la CAD.

L'absence de production des documents demandés dans un délai de 6 mois après la fin des travaux (bilan définitif d'opération et photographie) ou la non réalisation effective de l'opération dans un délai de 1 an après la date de démarrage prévisionnelle emporte la restitution immédiate des sommes déjà versées.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions d'affectation du FCIS, présentées dans le tableau joint, émanant des communes de Bugnicourt et d'Erchin,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 7

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.5 – Fonds de concours aux communes – Année 2016 – Affectation (15 dossiers déposés)

Dans le cadre de l'adoption du budget 2016, la CAD a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner les communes membres dans le financement d'opérations portant sur la mise en place d'équipements publics ou sur leur amélioration, conformément aux dispositions de l'article L5216-5.VI du code général des collectivités territoriales :

→ « Afin de financer **la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement**, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.
Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Les crédits correspondants sont prévus au budget général 2016, comptes 020 657341 et 020 2041412.

Lors de ses réunions précédentes, le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation de fonds de concours reprises à titre indicatif dans le tableau joint en annexe, présentées par les communes de :

- GOEULZIN et LECLUSE (délibération en date du 25/03/2016)
- BRUNEMONT – CANTIN - DOUAI – FLERS EN ESCREBIEUX – HAMEL - GUESNAIN – LALLAING - RACHES – RAIMBEAUCOURT – ROOST WARENDIN - WAZIERS (délibération en date du 27/05/2016)
- CUINCY – FAUMONT – FECHAIN (délibération en date du 24/06/2016)
- DECHY - ESQUERCHIN – FLINES LES RACHES – LAMBRES LEZ DOUAI (délibération en date du 14/10/2016)

Il lui revient d'instruire à présent les propositions d'affectation de fonds de concours déposées par d'autres communes membres :

→ **ANHIERS – ARLEUX - AUBIGNY AU BAC – AUBY - BUGNICOURT – ERCHIN – ESQUERCHIN – ESTREES – FERIN – FRESSAIN – LAUWIN PLANQUE – MARCQ EN OSTREVENT - ROUCOURT – SIN LE NOBLE – VILLERS AU TERTRE.**

Le tableau joint en annexe présente ces propositions qui sont conformes à la réglementation sur les fonds de concours (notion d'équipement et d'immobilisation corporelle, en investissement et en fonctionnement).

Après adoption de ces propositions, la CAD passera avec chacune des communes concernées une convention qui fixe le montant et la destination du fonds de concours, les échéanciers de réalisation des opérations auxquelles se rattache le fonds de concours et les modalités de paiement du fonds de concours ; les conventions seront établies selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours adoptée par le Conseil communautaire le 24 mai 2013.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions d'affectation de fonds de concours figurant dans le document joint présentées par les communes de ANHIERS – ARLEUX - AUBIGNY AU BAC – AUBY - BUGNICOURT – ERCHIN – ESQUERCHIN – ESTREES – FERIN – FRESSAIN – LAUWIN PLANQUE – MARCQ EN OSTREVENT - ROUCOURT – SIN LE NOBLE – VILLERS AU TERTRE,
- de déléguer au Président le soin de souscrire directement la convention particulière de fonds de concours à établir avec chacune des communes, selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours et les propositions d'affectation adoptées,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 8

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

4 – Personnel

4.1 – Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, la modification exposée ci-après est proposée :

→ **Création d'un poste d'assistant(e) de direction à la direction Eau Potable**

Ce poste est destiné à assister le directeur dans les tâches administratives du service.

Ce poste relèvera de la catégorie C et du grade d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe. La rémunération correspondra à la grille des adjoints administratifs territoriaux de 2^{ème} classe.

Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la modification exposée précédemment et la révision subséquente du tableau des effectifs,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 9

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

4 – Personnel

4.3 – Convention cadre « ACTIONS INTRA » CAD/CNFPT pour la mise en œuvre de formations

La Communauté d'Agglomération du Douaisis peut être amenée à mettre en place des actions de formation en INTRA avec le CNFPT notamment pour des besoins spécifiques à ses agents ou encore en raison du nombre important d'agents à former.

Pour rappel, les formations INTRA sont des formations réalisées exclusivement pour les agents de la CAD, dans ses locaux.

Dans le cadre des dispositifs de formation en intra, la communauté d'Agglomération continue à bénéficier des compétences du CNFPT en matière d'ingénierie de formation. Il pourra s'agir de formations proposées au catalogue mais également de formations sur mesure.

A cet effet, le CNFPT propose la conclusion d'une convention cadre triennale du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2019 (document joint).

Cette convention porte sur des actions de formations intra financées par le CNFPT, dans le cadre de la cotisation 1% ou éventuellement des actions spécifiques avec participation financière de la CAD.

A titre indicatif, les actions identifiées à ce jour sont :

- Powerpoint
- recyclage des Sauveteurs Secouristes du Travail
- sensibilisation aux RPS pour l'encadrement
- les principes fondamentaux de la commande publique
- la connaissance de la fonction publique territoriale pour les agents contractuels

Avant la mise en œuvre d'une action, un bon de commande sera transmis par le CNFPT indiquant les modalités financières (prise en charge par le CNFPT ou participation financière de la CAD). Ce bon de commande sera signé par le Président.

La convention engage la CAD au paiement d'indemnités en cas d'annulation tardive ou d'absentéisme.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la conclusion de la convention CAD/CNFPT jointe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 10

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

5 – Trame verte

5.1 – Terril de Germignies Sud – Plan de gestion écologique : Avenant n°1 à la convention de partenariat CAD/CEN/ Commune de Lallaing pour le volet « biodiversité » – Etude paysagère pour le volet « paysage »

Par délibération du Conseil Communautaire du 20 novembre 2015, la Communauté d'Agglomération du Douaisis a déclaré d'intérêt commun le terroir de Germignies Sud. Au vu des enjeux intercommunaux du site, la CAD, au titre de sa compétence trame verte et bleue, s'est donc engagée à apporter un soutien technique et financier à la commune de Lallaing, propriétaire du site.

Pour préserver ce terroir, la CAD, la commune et le Conservatoire d'Espaces Naturels se sont associés pour la réalisation d'un diagnostic faune / flore. Ce partenariat s'est traduit par la signature d'une convention de partenariat en décembre 2015.

L'étude faune / flore réalisée en 2016 a permis la réalisation d'un diagnostic précis du site, et l'identification des éléments remarquables du patrimoine naturel.

En 2017, il vous est proposé de finaliser le plan de gestion du terroir. Ce plan de gestion comportera deux volets spécifiques :

1. Un volet « biodiversité » :

Conformément à l'article 7 de la convention de partenariat susvisée, ce volet sera confié au CEN pour un montant de 12 000 euros, par voie d'avenant n°1 à la convention de partenariat CAD/CEN/Commune ; montant réparti comme suit : 50% à la charge du CEN - 25% à la charge de la commune - 25% à la charge de la CAD.

Les dispositions de cet avenant sont les suivantes :

Conformément aux articles 7 et 9 de la convention cadre datée du 14 décembre 2015, il est convenu de confier au Conservatoire d'Espaces Naturels la réalisation du plan de gestion écologique. Cette mission porte sur le périmètre faisant l'objet de la convention initiale défini à l'article 2 de cette dernière d'une surface totale de 95ha 93a 28 ca.

Le présent avenant modifie les articles suivants :

Article 3 – Diagnostic Ecologique

En complément du diagnostic écologique, le Conservatoire réalisera le Plan de gestion écologique du site.

Sur la base des inventaires réalisés, il définira les enjeux de préservation des milieux naturels ainsi que les objectifs de gestion conservatoire intégrant les enjeux d'ouverture du site au public et paysagers.

Article 5 - Financement

Les frais liés à la réalisation du plan de gestion écologique seront répartis à charge égale entre les collectivités locales (commune et CAD) et le Conservatoire d'Espaces Naturels, qui sollicitera ses partenaires financiers (Agence de l'Eau Artois Picardie et Conseil régional 59 /62).

Ils s'élèvent à 12 000 € TTC répartis comme suit (le CEN n'est pas assujéti à la TVA) :

- 6 000 € TTC à la charge du CEN*
- 3 000 € TTC à la charge de la commune*
- 3 000 € TTC à la charge de la CAD.*

Article 7 – Durée

L'avenant est consenti et accepté pour une durée d'un an prenant effet à sa date de signature.

2. Un volet « paysage » :

Le terriil fait partie des sites proposés au classement au patrimoine national au titre de la loi de 1930 (Articles L 341-1 à 22 du code de l'environnement). Ce classement présente un intérêt certain pour le site mais nécessite une connaissance fine des particularités paysagères du terriil. La réalisation d'une étude spécifique est donc nécessaire. Elle permettrait sur la base d'un état des lieux de déterminer les enjeux de protection et les opérations inhérentes à mener (au stade AVP).

Sans cette étude préalable opérationnelle, aucune opération ne sera autorisée par la Commission Départementale de la Nature et des Paysages et des Sites et les services de l'Etat.

Cette étude estimée à 14 000 HT pourrait être financée par la DREAL.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de passer l'avenant à la convention tripartite présenté ci-dessus,
- de solliciter conjointement avec la Commune de Lallaing, le financement de la DREAL pour le financement de l'étude Paysage,
- de prendre en charge 50% du reste à charge de la commune pour cette étude paysagère,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 11

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

6 – Développement rural

6.1 – Convention de projet CAD/Ecole des mines de Douai /Groupe d'étudiants relative à la réalisation d'un « vélo-mixeur »

Dans le cadre de sa politique agricole et alimentaire, la Communauté d'agglomération du Douaisis développe des actions de promotion d'une alimentation locale, saine et de qualité. Lors du marché des producteurs locaux qui a eu lieu à Cuincy le 9 octobre dernier, la C.A.D. proposait un stand de réalisation de jus de fruits et légumes locaux, mixés à l'aide d'un « vélo-mixeur ». Les 2 vélo-mixeurs avaient été loués pour l'occasion.

Compte tenu du succès de ces « vélos-mixeurs », il vous est proposé la construction de vélos-mixeurs (si possible 2 vélos et 1 tandem) à l'image de la CAD, dans le cadre d'un partenariat avec l'Ecole des Mines.

Pour cela, il vous est proposé de souscrire une convention de projet entre la CAD et l'Ecole des Mines, afin que 5 étudiants de première année conçoivent et fabriquent ces vélos-mixeurs.

Cette convention, présentée en annexe, a pour objet d'encadrer les rapports entre l'entité partenaire, l'Ecole des Mines et le groupe d'étudiants.

Concernant les dépenses liées à cette construction, la CAD achètera le matériel nécessaire à la réalisation de l'outil. L'école des mines apportera également un soutien financier au projet du groupe d'étudiants. La matière première nécessaire à cette construction sera prioritairement issue du réemploi (ex : ressourceries locales).

Les dépenses liées à l'achat de ce matériel seront imputées sur le budget général - location de matériel BG01150001 (achat de matériel).

Les vélos-mixeurs intégreront le parc matériel et seront proposés à la location aux communes de la CAD.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la conclusion de la convention de projet entre la CAD, l'école des mines, et le groupe d'étudiants (document joint),
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 12

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

6 – Développement rural

6.2 – Agriculture durable – Accompagnement de nouvelles pratiques d'ensilage - Convention de mandat CAD/Chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais relative à la campagne de collecte et de traitement des pneus usagés à destination des agriculteurs du territoire de la CAD

Dans le cadre de sa politique agricole et de son schéma de Trame Verte et Bleue, la CAD propose des actions favorisant une agriculture protectrice du milieu naturel et de la qualité paysagère.

A ce jour, de nombreux agriculteurs utilisent des pneus pour la couverture des silos d'alimentation de leur bétail et souhaitent s'orienter vers de nouvelles méthodes alternatives, sources d'amélioration fonctionnelle et esthétique.

Les agriculteurs du territoire ont ainsi sollicité l'accompagnement de la CAD pour engager la collecte et le traitement de leurs pneus usagés en ensilage.

La CAD propose de participer à cette démarche exceptionnelle de déstockage de ces pneus.

Compte tenu de l'expérience de la Chambre d'agriculture de région, et de son contact privilégié avec les agriculteurs, il est proposé de mandater la Chambre d'agriculture pour la réalisation de la Campagne de collecte et de traitement des pneus usagés à destination des agriculteurs du territoire de la CAD.

Pour ce faire, il vous est proposé la signature d'une convention afin de préciser les conditions d'exercice du mandat et les obligations des parties.

La convention aura pour objet de confier par mandat à la Chambre d'agriculture la réalisation de la Campagne de collecte et de traitement des pneus usagés à destination des agriculteurs du territoire de la CAD au nom et pour le compte de la CAD, mandant.

L'enveloppe prévisionnelle des dépenses à engager par la Chambre d'Agriculture pour le compte de la CAD est évaluée à 80 000 euros HT, son montant définitif sera déterminé en tenant compte de toutes les dépenses constatées par la Chambre d'Agriculture pour la réalisation des prestations.

L'enveloppe sera inscrite au budget 2017. La dépense correspondante est prévue à l'article n°61 11 du budget Développement Economique.

La mission du mandataire portera sur les missions suivantes :

1. Identifier la quantité de pneus à collecter
2. Préparer et lancer les consultations nécessaires à la réalisation de l'opération, notamment en vue de désigner l'ensemble des prestataires chargés de la réalisation de la Campagne de collecte et de traitement des pneus usagés à destination des agriculteurs du territoire de la CAD
3. Attribuer, signer et notifier les marchés correspondants (copie en sera donnée au mandant)
4. Assurer l'exécution des marchés et passer les avenants éventuellement nécessaires à la bonne exécution des marchés
5. Assurer le versement des rémunérations des titulaires des marchés
6. Assurer l'admission des prestations
7. Engager toute action en justice et défendre les parties dans le cadre de tout litige, dans les limites définies à l'article 9 de la présente convention
8. Solliciter toutes autorisations administratives nécessaires
9. Assurer la gestion financière et comptable de l'opération
10. Assurer la gestion administrative
11. Et, plus généralement, prendre toutes mesures nécessaires à l'exercice de sa mission.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le lancement du programme d'actions incitatives pour accompagner les agriculteurs du territoire vers des techniques alternatives d'ensilage ci-dessus présenté,
- d'approuver le mandat de la CAD au profit de la chambre d'agriculture,
- de m'autoriser ou mon délégué à souscrire la convention de mandat jointe en annexe,
- de solliciter toutes les subventions mobilisables sur ce projet,
- de m'autoriser ou mon délégué à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 13

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

6 – Développement rural

6.3 – Avenant n°1 à la convention de partenariat CAD/Association Les Sens du Goût

Suivant délibération du Conseil Communautaire en date du 05 Février 2016, et dans le cadre de sa politique agricole et alimentaire, la Communauté d'Agglomération du Douaisis a passé une convention de partenariat 2016 avec l'association « Les Sens du Goût ».

Cette convention porte sur l'accompagnement des habitants à participer à la réflexion territoriale autour de l'alimentation. L'article 2 de la Convention prévoit une durée de partenariat jusqu'au 31 décembre 2016.

La Communauté d'agglomération du Douaisis a proposé d'inscrire cette action dans la programmation Contrat de Ville 2016, afin de contribuer à la réalisation de l'objectif 3.3.4 visant à « développer les actions en faveur d'une alimentation équilibrée et de consommation des produits locaux », et a reçu un avis favorable.

Il est proposé d'inscrire cette information supplémentaire dans le préambule de la convention.

Durant l'année 2016, 4 groupes d'habitants ont ainsi été mobilisés dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, par l'intermédiaire du :

- Centre Social Pablo Picasso, à Aubry
- Centre Social de Dorignies, à Douai
- Centre Social de Frais Marais, à Douai
- Association Tendresse et Chamailerie, à Flers-en-Escrebieux

Il était prévu que cette mobilisation soit suivie d'un temps fort. Pour mettre en œuvre dans les meilleures conditions cet « événement participatif » prévu dans la deuxième phase de la programmation d'actions, un prolongement de 3 mois de la durée de la convention est nécessaire (modification de l'article 2 de la convention).

Un avenant à la convention de partenariat CAD/Association « Les Sens du Goût » est donc proposé pour compléter le préambule et prolonger la durée de la convention.

Les dispositions de cet avenant sont les suivantes :

- le préambule de la convention de partenariat relative à la programmation d'actions de l'association Les Sens du Goût est complété par le paragraphe suivant (précisé avant les objectifs généraux recherchés) :

« Parallèlement, l'intervention de l'association Les Sens du Goût s'inscrit dans les orientations stratégiques du Contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'agglomération du Douaisis, notamment en contribuant à l'objectif 3.3.4. : « Développer les actions en faveur d'une alimentation équilibrée et de consommation des produits locaux ». La programmation d'actions proposée dans cette convention de partenariat sera animée avec des groupes d'habitants issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. »

- l'article 2 est modifié. La convention de partenariat est ainsi prolongée de 3 mois :

« Article 2 : Durée de la convention

La convention prend effet à compter de sa date de signature par les deux parties, et jusqu'au 31 mars 2017. »

- la modification de la durée de la convention et les compléments apportés au préambule n'entraînent pas de modification de la subvention visée à l'article 4.

- les autres articles de la convention ne changent pas.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter l'avenant n°1 à la convention CAD/Association Les Sens du Goût présenté ci-dessus,
- d'autoriser le président ou son représentant délégué à signer cet avenant et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 14

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

12 – Habitat

12.1 – Politique foncière de la CAD en matière d'Habitat

Par délibérations des Conseils Communautaires des 24 juin 2005, 27 janvier 2006 puis 20 octobre 2006, la Communauté d'Agglomération a fixé le cadre d'intervention de l'intérêt communautaire en matière d'habitat et plus particulièrement le cadre des compétences communautaires des actions foncières.

Par délibération du Conseil Communautaire du 23 juin 2006, le premier programme local de l'habitat a été adopté. L'Axe 1 « Action foncière et urbanisme » prévoit d'élaborer une stratégie foncière pour réaliser les objectifs de la politique habitat.

Le second PLH identifie également la politique foncière comme un des chantiers clés du renouvellement de la population sur le territoire des communes de la CAD.

Il revient à la CAD de définir, en phase avec ses partenaires, les règles et critères de ses interventions d'accompagnement foncier qu'elle souhaite mettre en œuvre dans le cadre de sa compétence habitat.

Pour ce faire, une distinction sera faite entre les cas où la CAD souhaite intervenir, au profit d'une commune :

- en complément de l'action que l'EPF entreprend pour le compte d'une commune,
- en complément de l'action de ses communes sur les segments dans lesquels l'EPF n'intervient pas, et en priorité dans le tissu existant, en centres bourgs et centres urbains, lorsque cela sera opérationnellement possible.

I – Modalités d'intervention de la CAD en complémentarité de l'EPF

1.1 – Etudes pré-opérationnelles

Pour que la CAD accompagne les communes de son territoire dans la mise en œuvre de leur projet (diagnostic, besoins, marchés, enjeux, scénarios, programmation, chiffrage, cahiers des charges), une des deux conditions suivantes doit être réalisée :

- la Commune atteint, avant ou après la réalisation du projet, le taux réglementaire de 20% de logements sociaux sur son territoire ;
- le projet prévoit la réalisation d'au moins 20% de logements sociaux

La CAD prend en charge 30% du coût de l'étude restant à charge de la commune.

1.2 – Sortie de portage foncier

Les conditions financières de la rétrocession, à un tiers désigné par la commune, du foncier acquis pour le compte de cette dernière par l'EPF ne permettent pas toujours de dégager un prix d'équilibre au profit du tiers.

Dans ce cas, et uniquement en cas d'épuisement des capacités d'intervention de l'EPF en matière de minoration du prix de vente, la CAD peut, après examen, intervenir financièrement afin de parvenir au prix d'équilibre de l'opération et permettant la sortie du portage ainsi que la réalisation du projet par un tiers.

Cette participation à l'atteinte du prix d'équilibre se fait à part égale avec la commune concernée.

II - Modalités d'intervention de la CAD sans participation de l'EPF

2.1 – Etudes

La CAD participe financièrement aux études menées par ses communes, et au profit de ces dernières, à hauteur de la moitié du coût desdites études.

Les études concernées par cette mesure sont :

- les études de capacité : accompagner la commune dans la définition de son projet (diagnostic, besoins, marché, enjeux, scénarios, pré-chiffrage),
- les études pré-opérationnelles : accompagner la commune dans la mise en œuvre de son projet (diagnostic, besoins, marchés, enjeux, scénarios, programmation, chiffrage, cahier des charges).

Les diagnostics archéologiques, lorsqu'ils sont prescrits à la commune, peuvent constituer un frein à la vente du foncier. La CAD se réserve le droit d'intervenir au financement du diagnostic archéologique, et ce pour un montant maximum de 50% de son coût.

2.2 – Portage foncier par la CAD

La CAD peut se substituer à la commune dans l'acquisition d'un bien foncier, et dans l'optique d'un projet d'habitat.

Dans ce cas la CAD et la commune souscrivent une convention de portage foncier réglant par ses stipulations l'ensemble de leurs rapports.

Le prix de rétrocession est égal au prix de revient de portage foncier, soit la somme HT :

- des prix et indemnités de toute nature payés lors de l'acquisition aux propriétaires et aux ayants-droit, des frais divers d'acte et de procédure,
- des charges supportées pendant la durée de détention des immeubles (impôts fonciers, travaux de sécurité et/ou de maintien du clos couvert, charges d'entretien et de gardiennage etc...),travaux éventuels compris
- des frais accessoires liés à la cession des biens par la CAD, dont on déduit les éventuels produits perçus.

Il est prévu des modalités de remboursement par la commune du prix de vente payé par la CAD, selon les modalités suivantes :

- remboursement par la commune à la CAD à hauteur de 50% du prix (toute charge, prix, indemnité et frais compris) payé par cette dernière, au terme des 5 premières années à compter de l'acquisition par la CAD,
- remboursement à hauteur de 10% par an du solde du prix de vente pendant les 5 années suivantes.

En cas de vente à un investisseur du bien acquis en substitution de la commune, la CAD peut prendre en considération le prix d'équilibre de l'opération pour déterminer le prix de vente. Elle accorde alors au cas par cas un rabais sur le prix de vente, en fonction :

- des caractéristiques de l'opération,
- des conditions s'appliquant au régime des opérations similaires portées par l'EPF,
- des règles de seuil en cas d'application des régimes d'aides publiques aux entreprises.

En cas de rétrocession à l'investisseur après le début du remboursement de la CAD par la commune, la CAD reverse à la commune ce que cette dernière lui a remboursé.

En cas de rétrocession à l'investisseur à un prix d'équilibre inférieur au prix d'acquisition par la CAD, la différence est prise en charge pour moitié par la commune.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les dispositions présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 15

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

12 – Habitat

12.2 – Douai – Résidence sociale Les Parthiaux rue Victor Pecqueur – 127 logements en PLAI - Garantie d'emprunt SRCJ

La SRCJ, Société anonyme d'HLM, a sollicité la garantie de la CAD et de la Ville de Douai (à hauteur de 50% chacune) pour le prêt d'un montant de 4.251.772,00 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du financement de la construction d'un foyer de 127 logements en PLAI à Douai, les Parthiaux, rue Victor Pecqueur.

La Ville de Douai a accordé sa garantie à Hauteur de 50% suivant délibération du Conseil municipal du 10 novembre 2016.

Vu la demande de garantie sollicitée auprès de la CAD par la SRCJ SA d'HLM,

Vu l'article L5111-4 et les articles L5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt N°55503 en annexe signé entre la SRCJ SA d'HLM et la Caisse des dépôts et consignations,

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau, d'adopter les dispositions exposées ci-après :

→ la CAD accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4.251.772,00 euros souscrit par la SRCJ SA d'HLM auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°55503, constitué de 2 Lignes du Prêt. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

→ la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la CAD est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SRCJ SA d'HLM dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la CAD s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SRCJ SA d'HLM pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

→ la CAD s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 16

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

13 – Développement économique

13.1 – Compétence légale « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » - Définition

La loi NOTRe conférant à la CAD, au 1/1/17, une compétence directe portant sur le soutien à l'activité commerciale, et dont l'intérêt communautaire doit être défini.

Cette définition constituera la démarcation entre compétence communautaire et compétence communale dans cette matière.

A cette fin il est proposé la définition suivante de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » :

« Actions de soutien ponctuel à l'animation commerciale des centres-villes ».

La CAD sera maître d'ouvrage de ces seules actions, mais peut faire du versement d'un fonds de concours par la commune la condition de leur mise en œuvre (à hauteur maximum de 50%).

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la définition proposée ci-dessus pour la « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire »,
- d'autoriser le Président, ou son représentant délégué, à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 17

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

13 – Développement économique

13.2 – Compétence légale « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » - Politique « Fiches commerciales de centres-villes » de la CAD

La CAD souhaite participer aux projets communaux de résorption des friches commerciales des centres-villes par le versement de fonds de concours aux communes concernées.

Cette volonté s'inscrit dans le cadre de la loi NOTRe conférant à la CAD, au 01/01/2017, une compétence portant sur le soutien à l'activité commerciale, et dont l'intérêt communautaire doit être défini.

L'intérêt communautaire de la CAD en matière de « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » a été défini par la délibération du conseil en date du 29 Novembre 2016.

Pour rappel elle est la suivante :

« Actions de soutien ponctuel à l'animation commerciale des centres-villes ».

Cette compétence étant définie, la CAD peut alors définir une politique de soutien financier pour la réalisation des projets communaux de résorption des friches commerciales de centre-ville. L'objectif de la CAD est ainsi de résorber les friches commerciales pour redonner de l'attractivité aux centres-villes et ainsi les redynamiser.

Projet de régime de soutien financier communautaire aux communes

L'immeuble ou ensemble d'immeuble (galerie...) concerné doit se situer dans une zone de centre-ville reconnue éligible par le conseil.

Le but du projet communal doit être de rendre à l'immeuble en friche sa destination commerciale.

La friche doit souffrir d'une carence totale d'activité commerciale d'une durée minimale d'une année, hors activités « éphémères ». Dans le cas d'une galerie commerciale, le site n'est considéré comme friche que si son occupation commerciale est inférieure à 20% des surfaces dédiées au commerce.

Si la friche comprend un rez-de-chaussée commercial et des étages d'habitation, le projet de réhabilitation des commerces doit prévoir l'aménagement dans l'immeuble d'une entrée indépendante et dédiée à l'accès aux logements.

L'assiette éligible serait constituée :

- du prix **d'acquisition** de la friche par la commune (base estimation domaniale et hors frais de notaire),
- du montant des prestations **d'études** extérieures dédiées au projet
○nb : Un fonds de concours peut être octroyé concernant une étude stratégique sur le commerce, prise en compte dans le cadre du PPI
- des montants de **travaux** en nature de :
 - démolition
 - gros œuvre
 - plâtrerie
 - peinture
 - éclairage
 - mise aux normes électriques
 - accessibilité PMR

Le fonds de concours ne prend pas en compte la réhabilitation des logements.

Dans les trois cas, « acquisition », « études » et « travaux », le fonds de concours communautaire sera au maximum de 50% de l'ensemble des sommes éligibles, toutes catégories de dépenses éligibles confondues.

Le montant exact du fonds de concours sera finalisé sur la base des factures payées.

Ce fonds de concours est assorti des conditions suivantes :

- si la commune propriétaire donne à bail l'immeuble, elle devra reverser à la CAD la moitié des loyers perçus, à concurrence du montant du fonds de concours versé par la CAD,
- si la commune vend l'immeuble, elle devra reverser à la CAD la moitié du prix de cette vente.

Le fonds de concours serait versé de la manière suivante :

- 50% à la signature de la convention
- 25% au démarrage des travaux
- 25% à la réalisation du DGD (avec ajustement en fonction des montants définitifs)

Toute opération emblématique pourra faire l'objet d'une réflexion particulière sur le régime approprié du fonds de concours.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter le dispositif présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président, ou son représentant délégué, à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 18

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

13 – Développement économique

13.3 – Ex halte nautique sur ARLEUX - Location d'un bâtiment - Tarif

Présentation

La Communauté projette de mettre en location un bâtiment dont elle est propriétaire, situé chemin du Halage sur la commune d'Arleux.

Ce bien immobilier d'une surface approximative de 300 m² fait partie du domaine privé de la Communauté. Sa location à un professionnel aurait - entre autres - pour effet d'entretenir ce bâtiment inoccupé depuis de nombreuses années.

Tarif

Le loyer serait de 35 € HT/m²/an soit 10 500 € HT/an.

Conditions du bail

Le contrat d'occupation pourra être un contrat de bail précaire d'une durée maximum de deux ans, suivi d'un contrat de bail commercial, dans les conditions des articles L145-1 à 60 du Code de Commerce, contrats établis conformément à ceux en vigueur.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les conditions de tarif pour la location de ce bâtiment,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 19

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 43 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

13 – Développement économique

13.4 – Raccordement au réseau d'eau potable du parc d'activités Ermitage II à Lambres lez Douai – Travaux NOREADE

Dans le cadre de l'aménagement du Parc d'activités Ermitage II, NOREADE va procéder aux travaux de raccordement au réseau d'eau potable existant.

Ces travaux concernent l'ensemble des prestations nécessaires à la fourniture et pose de différentes canalisations et seront effectués par NOREADE, maître d'ouvrage du réseau, pour un montant total de 111 605.62 € HT (devis joint).

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la réalisation de ces travaux de raccordement,
- de procéder au règlement du coût des travaux,
- de m'autoriser ou mon délégué à intervenir à la signature de tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 20

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 43 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

9 – Electrification

9.1 – Avenant à la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés – CAD/ERDF-EDF

Historique

Par délibération en date du 07 juillet 2014, le Conseil Communautaire a autorisé la signature de la convention de concession pour le Service Public du Développement et de l'Exploitation du Réseau de Distribution d'Electricité et de la Fourniture d'Energie Electrique aux Tarifs Réglementés avec ERDF.

Cette convention est conclue pour une durée de 30 ans.

Avenant proposé

Suite à l'arrêté préfectoral du 15 Avril 2016, la commune de Faumont a été autorisée à se retirer du Syndicat d'Electrification de la Région de Mons-en-Pévèle (SERMEP).

Le présent avenant n°1 a pour objet d'ajouter la commune de FAUMONT – commune urbaine - à la liste des communes composant le territoire de la concession CAD/ERDF/EDF (Article 4 de la Convention de Concession pour le Service Public du Développement et de l'Exploitation du Réseau de Distribution d'Electricité et de la Fourniture d'Energie Electrique aux Tarifs Réglementés).

Je vous propose donc, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la souscription de l'avenant n°1,
- de m'autoriser ou mon délégué à signer l'avenant n°1 et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 21

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 43 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

8 – Hydraulique

8.1 – Animation du SAGE Scarpe Aval – Convention de partenariat Syndicat Mixte du PNR Scarpe Escaut/CAD pour 2017-2019

Le Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut (SMPNRSE) est le porteur de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de la Scarpe Aval.

La CAD est concernée au titre de 15 de ses communes du Nord Est de son territoire : Anhiers – Dechy – Douai – Erchin – Faumont – Flines les Raches – Guesnain – Lallaing – Râches – Raimbeaucourt – Roost-Warendin – Roucourt – Sin le Noble – Villers au tertre – Waziers.

Afin de poursuivre la mise en application du SAGE approuvé en mars 2009 ainsi que la révision et le plan d'actions visant l'amélioration de la qualité des masses d'eau, le concours de la CAD est sollicité, par renouvellement de la convention passée entre la Communauté et le SMPNRSE pour les années 2015-2016-2017 (suivant délibération du Conseil de la Communauté le 21 Novembre 2014).

Ce renouvellement est sollicité pour 3 ans (2017-2019) dans les conditions suivantes :

- limite de la part financée par l'ensemble des EPCI concernés à 50 000 € par an, après aides de l'Agence de l'Eau (limite budgétaire inchangée)
- part à charge de la CAD établie sur la base des critères antérieurement en vigueur (potentiel fiscal et superficie du territoire) arrêtée à 16177 € par an (représentant une participation de l'ordre de 32%).

Sur le plan technique, la CAD participe aux actions suivantes, en y apportant ses moyens humains :

- mise à disposition des données utiles à la mise en œuvre du SAGE Scarpe Aval,
- participation aux réunions, manifestations,
- participation aux interventions, démonstrations techniques (entretien cour d'eau, assainissement, désherbage alternatif, gestion durable des eaux pluviales...),
- mise en cohérence des outils de planification avec les dispositions du SAGE.

La nouvelle convention (document joint) prendrait effet au 1^{er} janvier 2017 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la nouvelle convention de partenariat 2017-2019 SMPNRSE/CAD présentée en annexe,
- de prévoir les crédits (16 177 €/an) relatifs à cette participation aux budgets 2017 – 2018 – 2019,
- de m'autoriser, ou mon représentant délégué, à intervenir à la signature de cette convention et de tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 22

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 42 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Frédéric CHEREAU.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

8 – Hydraulique

8.2 – Animation du SAGE Scarpe Amont – Participation financière de la CAD - Année 2016

Dans le cadre de l'animation du SAGE Scarpe amont portée par la Communauté urbaine d'Arras, la CAD est amenée à participer financièrement aux actions de sensibilisation pour les Communes de Cuincy, Lambres les Douai, Courchelettes, Férin, Goeulzin, Cantin, intégrées au SAGE dont le périmètre est fixé par arrêté inter-préfectoral du 15 Juillet 2010.

Enjeux du SAGE Scarpe Amont

L'enjeu principal pour la CAD sur le périmètre du SAGE Scarpe Amont réside dans la préservation de la qualité de l'eau souterraine, à des fins d'alimentation en eau potable notamment. La CAD mène un projet de préservation de ces captages, touchés par la présence de pesticides, au travers d'un Diagnostic Territorial Multi pression. Il importe donc que l'eau de ces captages demeure de très bonne qualité. De plus, les couches géologiques de craie affleurante sur ce territoire présentent intrinsèquement une forte vulnérabilité aux pollutions diffuses.

Il est à noter également la présence du captage de Noréade à Estrées.

La qualité des eaux de surface ne doit pas être négligée non plus : le maintien des zones humides et du très bon état écologique de la rivière de la petite sensée requièrent une attention particulière des acteurs de l'eau, et donc de la CAD.

Enfin les inondations de 2005 sur Courchelettes ont amené les Collectivités à entreprendre une gestion en amont des débits de crue, en abaissant préventivement le niveau du canal de la Scarpe Amont (étude en cours).

L'implication de la CAD dans l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE se révèle donc indispensable pour assurer une gestion cohérente et raisonnée de ses ressources hydriques.

Fonctionnement du SAGE Scarpe Amont

La structure et la composition de la Commission Locale de l'eau du SAGE de la Scarpe Amont ont été validées par arrêtés préfectoraux le 27 Juillet 2012 modifié le 3 juin 2013.

Les modalités de participation financières des EPCI au SAGE Scarpe amont ont été délibérées au sein de la CLE le 11 Décembre 2012 à raison de 0,50 €/hab/an.

Les modalités de financement sont donc les suivantes :

EPCI	Nbre Habitants dans périmètre SAGE	Contribution annuelle en € NET
Communauté d'agglomération du Douaisis	18 636	9 318,00 €
Communauté de Communes de l'Atrébatie	11 159	5 579,50 €
Communauté de Communes La porte des vallées	10 880	5 440,00 €
Communauté de Communes Osartis-Marquion	20 135	10 067,50 €
Communauté Urbaine d'Arras	97 114	48 557,00 €

Par courrier du 27 Septembre 2016, la Communauté Urbaine d'Arras sollicite notre contribution financière pour l'année 2016, à hauteur de 9 318 € net.

Les crédits nécessaires ont déjà été prévus sur le budget général (ligne 6574).

La Communauté Urbaine d'Arras, en tant que structure porteuse, propose de prendre en charge les frais de fonctionnement et de répartir entre les EPCI :

- le poste d'animateur
- les études
- les documents de communication

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'engager la Communauté à participer aux actions de mise en œuvre du SAGE,
- de faire participer financièrement la Communauté aux coûts engendrés par ces actions, à concurrence d'un budget annuel maximum de 9 318 € net pour 2016,
- d'autoriser le Président ou son Représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 23

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 42 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Frédéric CHEREAU.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

10 – Développement durable

10.1 – Convention de partenariat CAD/GRDF/GRTgaz pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le déploiement de véhicules propres sur le territoire de la CAD

La présente convention (document joint) vise à renforcer la collaboration CAD/GRDF/GRTgaz au travers de la réalisation d'une étude de faisabilité pour le déploiement de véhicules propres sur notre collectivité.

La CAD a, en effet, la volonté forte de lutte contre la pollution atmosphérique par la promotion d'un mix énergétique dans la mobilité (Electrique, Hydrogène, GNV, etc.)

GRDF, concessionnaire du réseau de distribution de gaz naturel, est un partenaire de long terme pour les projets d'aménagement et les choix énergétiques.

GRTgaz, principal opérateur de transport de gaz en France, a pour sa part la capacité d'accompagner notre territoire pour mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse.

L'étude comprend :

- une approche technico - financière des solutions existantes ou en cours d'expérimentation,
- une investigation sur les flottes concernées sur la CAD,
- une précision sur les retombées pour la CAD (image, finances, création d'emplois).

La CAD s'engage, sous réserve de la limite relative au secret en matière industrielle et commerciale, à communiquer à GRDF et GRTgaz les informations concernant sa flotte de véhicules ainsi que les contacts ad hoc des structures/entreprises susceptibles de développer l'usage de véhicules propres.

GRDF et GRTgaz s'engagent à prendre en charge financièrement l'étude et à en restituer, gratuitement, les résultats à la CAD.

La présente convention sera conclue pour une durée de 2 ans.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la convention de partenariat CAD/GRDF/GRTgaz présentée en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 24

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 41 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Frédéric CHEREAU, M. Alain SEGOND.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

11 – Cohésion sociale

11.1 – Subventions – Appel à projets Comité Interministériel à l'Égalité des Chances (CIEC) 2016

Suite au courrier de la Préfète déléguée à l'égalité des chances, en date du 6 juillet 2016, une enveloppe complémentaire CIEC à la dotation initiale des crédits « politique de la ville » pour l'année 2016 a été notifiée au département du Nord.

Dans ce cadre, et se référant à l'axe I « Amplifier la promotion de la citoyenneté et le vivre-ensemble par le soutien aux associations de proximité dont l'action est cohérente avec les orientations du contrat de ville », il vous est proposé ci-dessous trois actions portées par la Communauté d'Agglomération du Douaisis ainsi qu'une action portée par l'Association des Mineurs Marocains du Nord.

Il est proposé ainsi la validation des 4 actions suivantes :

1/Action « Initiation au Handball en vue des Championnats du Monde » - CAD – action nouvelle

Objectifs :

Initier des jeunes issus des Quartiers politiques de la ville à la pratique du Handball.

En s'appuyant sur les centres sociaux, les associations locales, les Dispositifs de Réussite Educative du Douaisis, l'UTPAS, les collèges... ce projet vise entre 25 et 30 jeunes.

Ce partenariat est également élargi aux clubs de Handball de Douai et de Waziers. Des contacts ont été noués avec ces structures, et les présidents respectifs sont d'accord pour accueillir les jeunes, et les intégrer aux effectifs actuels.

Les jeunes effectueront des séances d'entraînement encadré par un éducateur spécialisé.

A deux reprises, une diététicienne viendra dispenser un atelier juste avant l'entraînement.

Au programme de cet atelier santé : base de l'hygiène alimentaire, nutrition hydratation dans le sport. Comprendre comment l'eau et une bonne alimentation sont indispensables au bon fonctionnement de notre organisme et donc à la performance sportive.

Dans la continuité, un atelier secourisme sera mis en place. En effet, suite aux différents accidents qui ont pu se produire sur les terrains de sport ces dernières années, les jeunes seront initiés aux gestes qui sauvent.

Comme pour les sessions diététiques, ces ateliers se tiendront avant les activités de Handball en fin de journée.

L'aboutissement de ce projet est d'initier les jeunes à la pratique sportive.

Le sport est un vecteur de cohésion sociale, et pourra être un élément important dans la réussite éducative du jeune.

En parallèle de ce dossier CIEC, la CAD a déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projet « Tous prêt ».

Ce projet, dont la commission d'attribution se tiendra le 1^{er} décembre, permettrait l'obtention des places pour les championnats du monde qui se déroulera du 21 au 24 Janvier à Lille.

Le coût global est de : 5 410,00 €
La participation de la CAD est de : 1 082,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de : 4 328,00 €

2/Action « Du miel dans mon quartier» - CAD – action reconduite

Contexte :

Cette action a été initialement déposée dans le cadre de l'appel à projets régional DSDT 2016. Cependant, les arbitrages pour l'instruction des dossiers ont été réalisés au détriment de ceux portés par les collectivités.

C'est pourquoi, nous souhaitons solliciter les financements CIEC pour la mise en œuvre de cette action.

Objectifs :

L'action "du miel dans mon quartier" comprendra 25 animations (proposées par l'association la clé des ruches et le rucher du Quercitain) qui présenteront la thématique de l'abeille et de l'apiculture.

Ces animations permettront au public visé de se familiariser avec l'animal, ses modes de vie, la pratique de l'apiculture mais aussi de comprendre les enjeux environnementaux qui sont liés à l'abeille.

Lors de certaines de ces animations, 10 ruches seront mises en place avec le public. L'emplacement sera choisi en concertation avec les communes, les associations et centres sociaux bénéficiaires.

Les personnes ressources seront formées pour pouvoir prendre le relais du projet dans leurs quartiers respectifs.

Le coût global est de : 15 000,00 €
La participation de la CAD est de : 7 500,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de : 500,00 €

3/Action « Ecoute, et soutien psychologique» - CAD – action nouvelle

Objectifs :

L'action consiste à proposer l'intervention d'un psychologue pour les jeunes et les familles des Dispositifs de Réussite Educative de Sin le Noble, Aubry, Waziers, et pour la ville de Douai dont le dossier de labellisation est en cours.

L'intervention de ce psychologue répond à plusieurs attentes :

- les difficultés des villes à apporter leur soutien aux jeunes ainsi qu'à leur famille
- les délais d'attente pour être reçu au sein des instituts spécialisés
- les coûts élevés induits par les consultations privées.

Le coût global est de : 12 436,00 €
La participation de la CAD est de : 2 749,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de : 9 687,00 €

4/Action « Cycle de projection portant sur l'histoire de l'immigration dans le douaisis » - AMMN – action nouvelle

Objectifs :

Réaliser au moins 3 projections du documentaire "les ayants droits" en s'appuyant sur des partenaires qui agissent sur un public 11-17 ans manquant d'outils innovants pour aborder l'histoire de l'immigration dans le douaisis, et souhaitant aborder la question des préjugés et du rejet de l'autre.

La projection est suivie d'un débat animé soit par le coordinateur de l'AMMN, un professionnel de la structure jeune ou un intervenant extérieur.

Suite à la projection, le public aura l'occasion de réagir en direct avec les principaux personnages présents dans le documentaire.

Le coût global est de : 15 200,00 €
La participation de la CAD est de : 2 000,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de : 6 200,00 €
La Région subventionne cette action à hauteur de : 3 000,00 €
L'Agence de Service et de Paiement à hauteur de : 4 000,00 €

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver ces actions à retenir dans le cadre de l'appel à projets CIEC 2016 et les participations financières CAD visées dans leur plan de financement,
- d'approuver le versement d'une subvention de 2 000 euros à l'AMMN,
- d'autoriser la CAD à solliciter les financements dans le cadre de l'Appel à projets CIEC,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 25

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 41 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Frédéric CHEREAU, M. Alain SEGOND.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNÉ, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

11 – Cohésion sociale

11.2 – Subventions – Programmation Complémentaire dans le cadre du reliquat Contrat de Ville 2016

Dans le cadre de la programmation 2016, la Communauté d'Agglomération du Douaisis n'a pas consommé l'intégralité des crédits spécifiques Contrat de Ville.

Afin de mobiliser le reliquat de 44 141 euros, il vous est proposé ci-dessous une nouvelle action portée par la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

1/Action « Cycle de qualification : « Egalité - citoyenneté » - CAD – action nouvelle

Objectifs :

Cette formation vise à doter les acteurs – institutionnels et de proximité – d'une culture commune sur les discriminations, préalable nécessaire à une action coordonnée. Mise en place avec le soutien de la préfecture du Nord, et un partenariat mobilisant services de l'Etat, collectivités territoriales, universités et réseaux d'entreprises, cette action a bénéficié à près de 100 professionnels dans le Nord. Elle a également permis, en fonction de la situation des territoires de mobiliser ou d'élargir la mobilisation des acteurs en faveur d'une démarche territoriale de prévention des discriminations.

Afin d'accompagner la Communauté d'agglomération du Douaisis, l'IREV propose de mettre en place un cycle « Egalité – citoyenneté » à destination des acteurs du territoire, en particulier de l'ingénierie engagée dans la conduite et la mise en œuvre du contrat de ville (agglomération, communes, services déconcentrés de l'Etat, partenaires et grands opérateurs)

Cette formation durera 4 jours pleins (2 fois 2 jours) et se déroulera salle Dreyfus à l'Hôtel d'Entreprise (en face de l'Hôtel Communautaire). 2 jours sont prévus au dernier trimestre 2016 et les autres au premier trimestre 2017. Ce volume de formation nécessite un réel engagement/investissement de la part des structures.

Le coût global est de : 9 364,00 €

La participation de la CAD est de : 3 192,00 €

L'État subventionne cette action à hauteur de : 6 172,00 €

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver cette action à retenir dans le cadre de la programmation complémentaire du Contrat de Ville 2016 et la participation financière CAD visée dans son plan de financement,
- de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet Contrat de ville 2016,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 26

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 41 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Frédéric CHEREAU, M. Alain SEGOND.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

11 – Cohésion sociale

11.3 – Signature du Plan local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

Lors d'une réunion partenariale en date du 14 Octobre 2016, Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Douai a présenté le plan local de sécurité et de prévention de la délinquance intégrant désormais la dimension « prévention de la radicalisation ». Ce plan (document joint) sera soumis à la signature des principaux partenaires du territoire du Douaisis avant la fin de l'année 2016 (CAD et CCCO notamment).

Reprenant le cadre législatif dans lequel s'intègre les politiques de prévention de la délinquance, ce document analyse les spécificités du territoire du Douaisis en s'appuyant sur un diagnostic réalisé en 2015 et l'expertise des cellules de veille déployées au sein des communes.

Au-delà d'un consensus général sur la nécessité de développer la médiation de proximité, les principales problématiques locales recensées sont la prévention des cambriolages et vols à main armée, la délinquance juvénile, les squats de halls d'immeuble, les violences intrafamiliales, les rodéos de quads et deux roues, les trafics de stupéfiants, les vols à la roulotte et les « home jacking ».

Dès lors, les partenaires du plan de prévention de la délinquance ont défini plusieurs axes d'actions prioritaires, dont la mise en place d'un comité de coordination permettant d'organiser les actions de prévention de la délinquance locale et d'en assurer le suivi. Des fiches actions sont également détaillées (cf. document joint) afin de répondre aux enjeux du territoire.

Par ailleurs, ce plan intègre la dimension de prévention de la radicalisation. Il s'appuie ainsi sur le comité local de détection et de prévention de la radicalisation, qui a été mis en place et réuni pour la première fois le 22 septembre 2016, en Sous-préfecture de Douai, en présence de M le Procureur de la République, le Tribunal de Grande Instance de Douai, les Force de l'Ordre et les services du renseignement territorial.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau, d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer le plan local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (document joint) ainsi que tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

29/11/2016 - 27

Date de la convocation : 22 Novembre 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 41 Pouvoirs : 10

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, Mme Nadine LOBRY, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :

M. Guy CANNIE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Frédéric CHEREAU, M. Alain SEGOND.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

15 – Questions diverses

15.1 – Demande de dérogation à la règle du repos dominical pour les commerces durant l'année 2017 – Avis de la CAD

Des dérogations au repos dominical peuvent être accordées par le Maire dans les conditions visées à l'Article L3132-26 du code du travail, modifié par la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 - art. 250 (V) :

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Suivant ces dispositions, plusieurs maires de communes membres ont saisi la CAD pour qu'elle émette un avis sur l'ouverture des commerces de détail certains dimanches au cours de l'année 2017.

→ Commune de DOUAI

M. le Maire de Douai souhaite autoriser l'ouverture des commerces de détail, sauf bricolage, aux dates suivantes : les dimanches : 15 janvier 2017 - 16 avril 2017 - 25 juin 2017 - 2 juillet 2017 - 27 août 2017 - 17 septembre 2017 - 1^{er} octobre 2017 - 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2017.

→ Commune de Flers en Escrebieux

M. le Maire de Flers en Escrebieux souhaite autoriser l'ouverture des commerces de détail aux dates suivantes : les dimanches : 15 janvier 2017 – 30 avril 2017 – 2 juillet 2017 – 3 septembre 2017 – 15 octobre 2017 – 26 novembre 2017 – 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2017.

→ Commune de Sin le Noble

M. le Maire de Sin le Noble souhaite autoriser l'ouverture des commerces de détail aux dates suivantes : les dimanches : 15 janvier 2017 – 30 avril 2017 – 11 juin 2017 - 2 juillet 2017 – 27 août 2017 - 3 septembre 2017 – 26 novembre 2017 – 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2017.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'émettre un avis favorable sur les demandes présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À LA MAJORITE (3 voix contre)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET